

Communiqué de presse
du 18 décembre 2008

Le dialogue social en action

Catégorie C et NBI, deux importants rapports adoptés

Pour sa dernière séance plénière de l'année et l'avant-dernière séance du mandat, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a adopté deux importants rapports portant sur des correctifs à apporter aux **carrières des agents de catégorie C**, d'une part et sur la **Nouvelle Bonification Indiciaire**, d'autre part.

Ces deux rapports, réalisés en auto saisine, sont issus des travaux de la Formation Spécialisée N° 3, présidée par **Jean-Claude Lenay** (CFDT).

Deux ans après la conclusion du Protocole d'accord «Jacob», il est apparu nécessaire de faire le point sur les difficultés rencontrées pour son application aux agents de catégorie C, de réparer certaines injustices et de rétablir la parité avec l'Etat.

Cadres d'emplois par cadres d'emplois, sept grands thèmes ont été dégagés, sur lesquels le CSFPT formule des propositions précises.

Certaines peuvent être d'application rapides, d'autres relèvent d'arbitrages interministériels. La DGCL et l'ensemble des membres du CSFPT ont souligné la qualité de ce travail, qui a été adopté à l'unanimité (à l'exception de l'abstention de la CGC).

Le rapport sur la NBI, réalisé en étroite collaboration avec la DGCL, s'appuyant sur une enquête, vise à cerner au regard des missions des cadres d'emplois ce qui relève d'une spécificité justifiant le recours à la NBI, afin de clarifier les règles du jeu et d'éviter des contentieux. Il a été adopté à l'unanimité (à l'exception de l'abstention de la CGT et d'un élu).

Ces rapports vont être remis aux ministres en charge de la fonction publique et des collectivités locales, en vue de leur traduction dans les textes statutaires, après étude et arbitrages interministériels. Ils vont être mis en ligne sur le site www.csfpt.org

Le **président du CSFPT, Bernard Derosier**, député, président du Conseil général du Nord, a salué cette production réalisée dans le cadre du dialogue social paritaire.

Il a fait état d'un courrier qu'il a adressé au président de la République pour approuver les propos qu'il a tenus à ce sujet devant le 91^{ème} congrès national des maires de France, qui sont en complète contradiction – quant à la place des élus locaux dans le dialogue social au sein de la FPT- avec le projet de loi sur «la rénovation du dialogue social dans la fonction publique», que la CSFPT a examiné le 19 novembre et sur lequel il a émis un avis défavorable.

Deux projets de décrets étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. L'un, portant sur la **convention type que doivent passer le CNFPT et les centres de gestion** pour les transferts des concours et de missions liées à l'emploi. Il a reçu un avis défavorable.

L'examen de l'autre projet sur les conditions **d'intégration de certains agents titulaires d'un emploi spécifique de catégorie A**, a été reporté à une prochaine séance.

A l'issue de cette séance plénière, le **collège des employeurs publics locaux** a été informé par le gouvernement d'un projet de décret instaurant en 2009 une nouvelle indemnité de **garantie individuelle du pouvoir d'achat** (GIPA), qui ne devait en principe s'appliquer de manière générale qu'en 2011 et sur le projet de **refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie B**.

Le CSFPT se réunira dans sa composition actuelle pour la dernière fois, le 4 février 2009. Le nouveau CSFPT issu des récentes élections professionnelles et du collège employeur sera installé le 25 mars 2009.

Le président Bernard Derosier présentera ses vœux aux partenaires et à la presse, le mercredi 7 janvier 2009, à 11h30, dans les locaux du CNFPT (10, 12 rue d'Anjou, Paris 8^{ème}).